

La PêcheLire



SE DÉTENDRE

Réhabiliter une pêcherie du front de mer de Saint-Nazaire pour en faire un lieu de détente et de rencontre, et participer à la sauvegarde de l'environnement et du patrimoine maritime

CONJUGUER ...

Promouvoir l'image culturelle et touristique de la ville en proposant l'accès à des créations littéraires dans un lieu traditionnel des rives de l'estuaire.

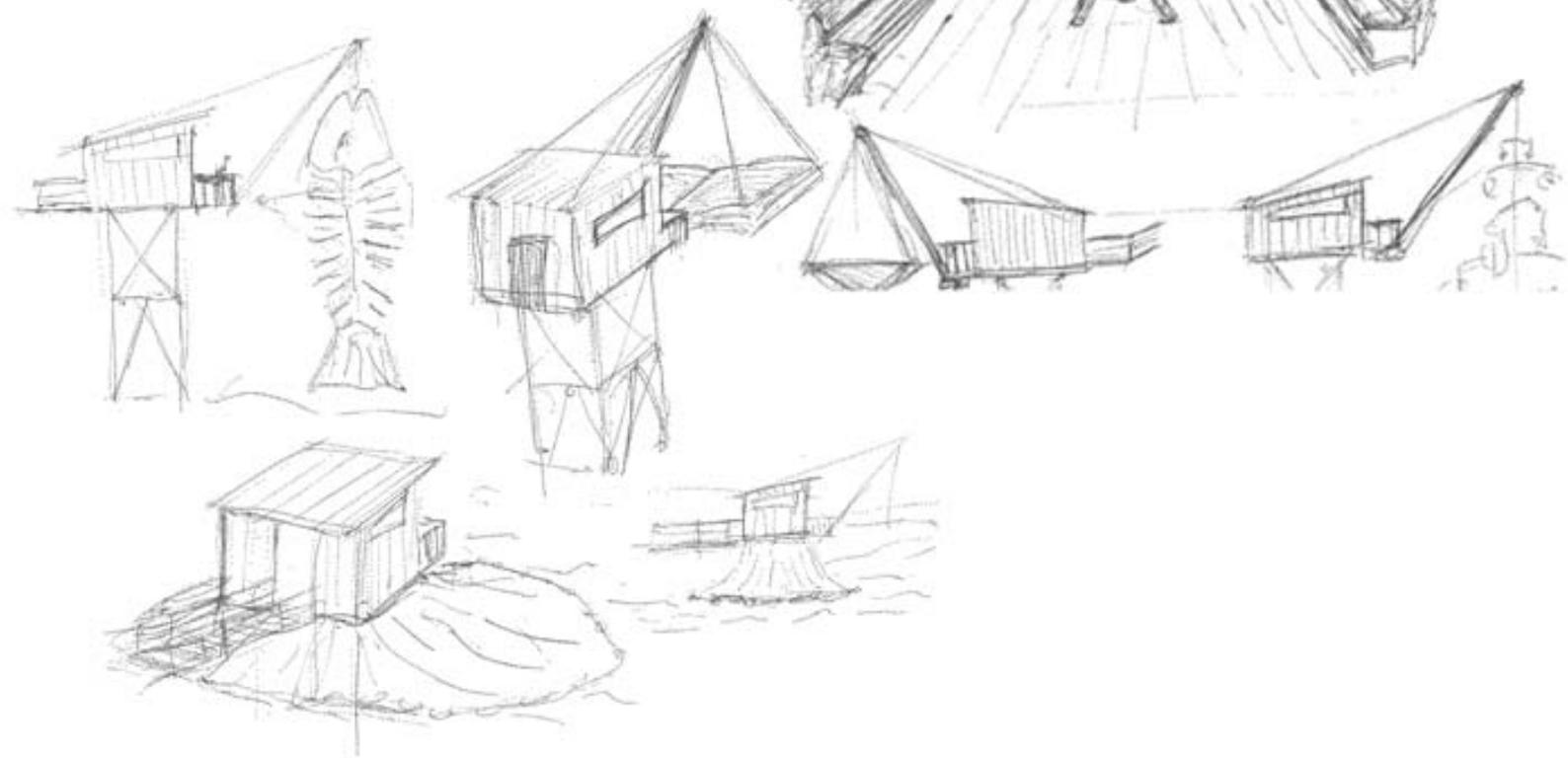
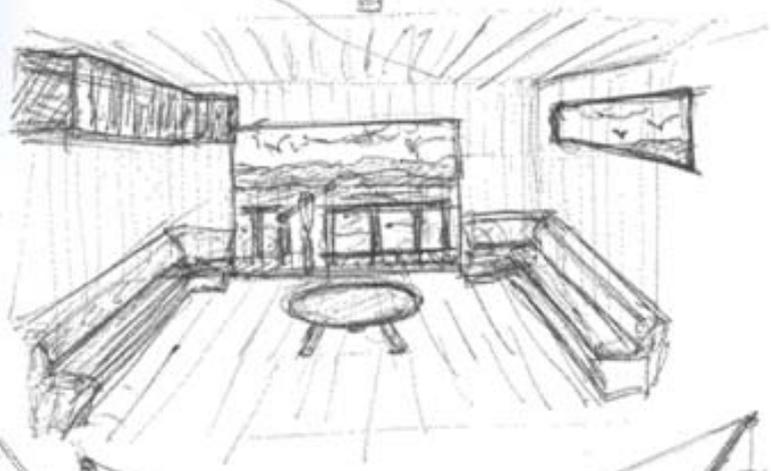
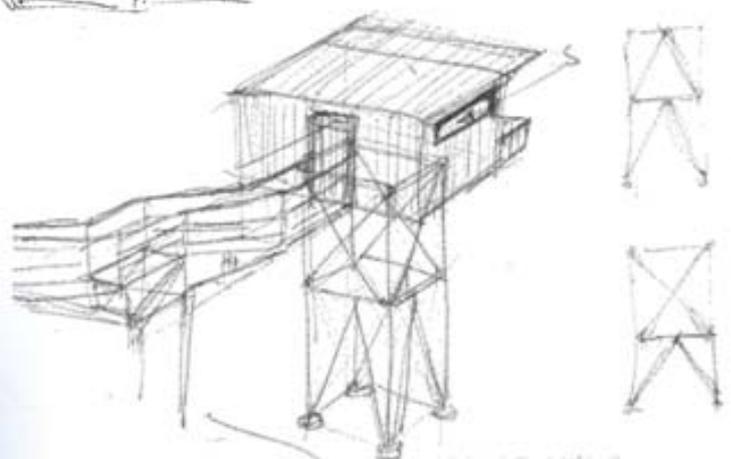
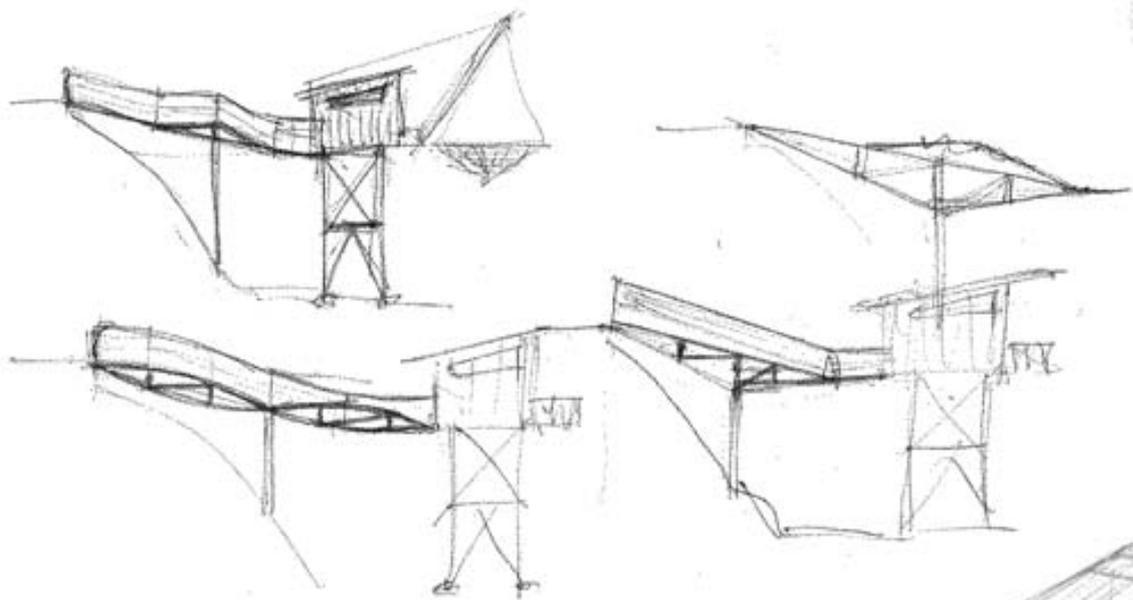
DÉCOUVRIR

Diffuser les publications d'auteurs locaux, d'atelier d'écriture, d'écoles...

Utiliser une installation professionnelle pour découvrir la pêche au carrelet.

Siège : 182 rue de Pornichet – 44600 Saint-Nazaire

Contact Présidence : 06 63 13 10 12



MARCHE PRIVÉ de TRAVAUX

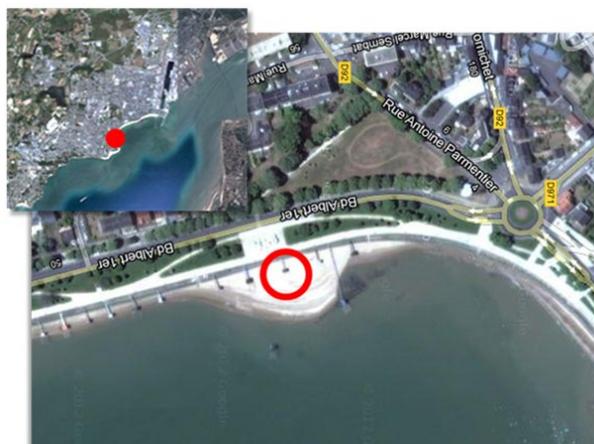
Document de consultation

MAITRISE D'OUVRAGE

Monsieur le Président de l'association « La PêcheLire »

182 rue de Pornichet – 44600 Saint-Nazaire

Réhabilitation de la pêcherie 172 bd Albert Premier à Saint-Nazaire



LOT N° 1 : PYLONE



LOT N° 2 : PASSERELLE



LOT N° 3 : CABANON



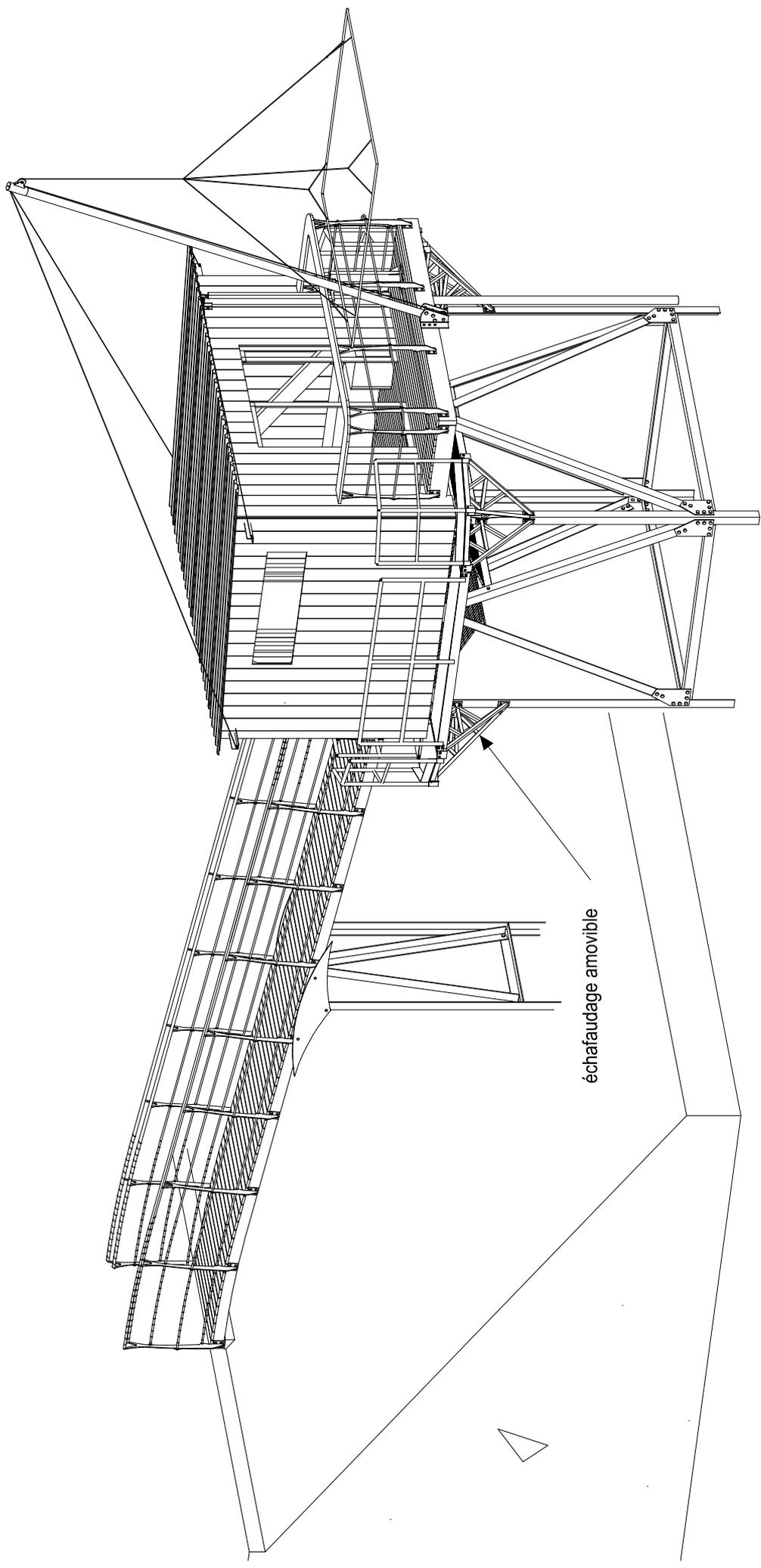
LOT N° 4 : SUPPORTS D'ECHAFAUDAGE



REMISE DES OFFRES

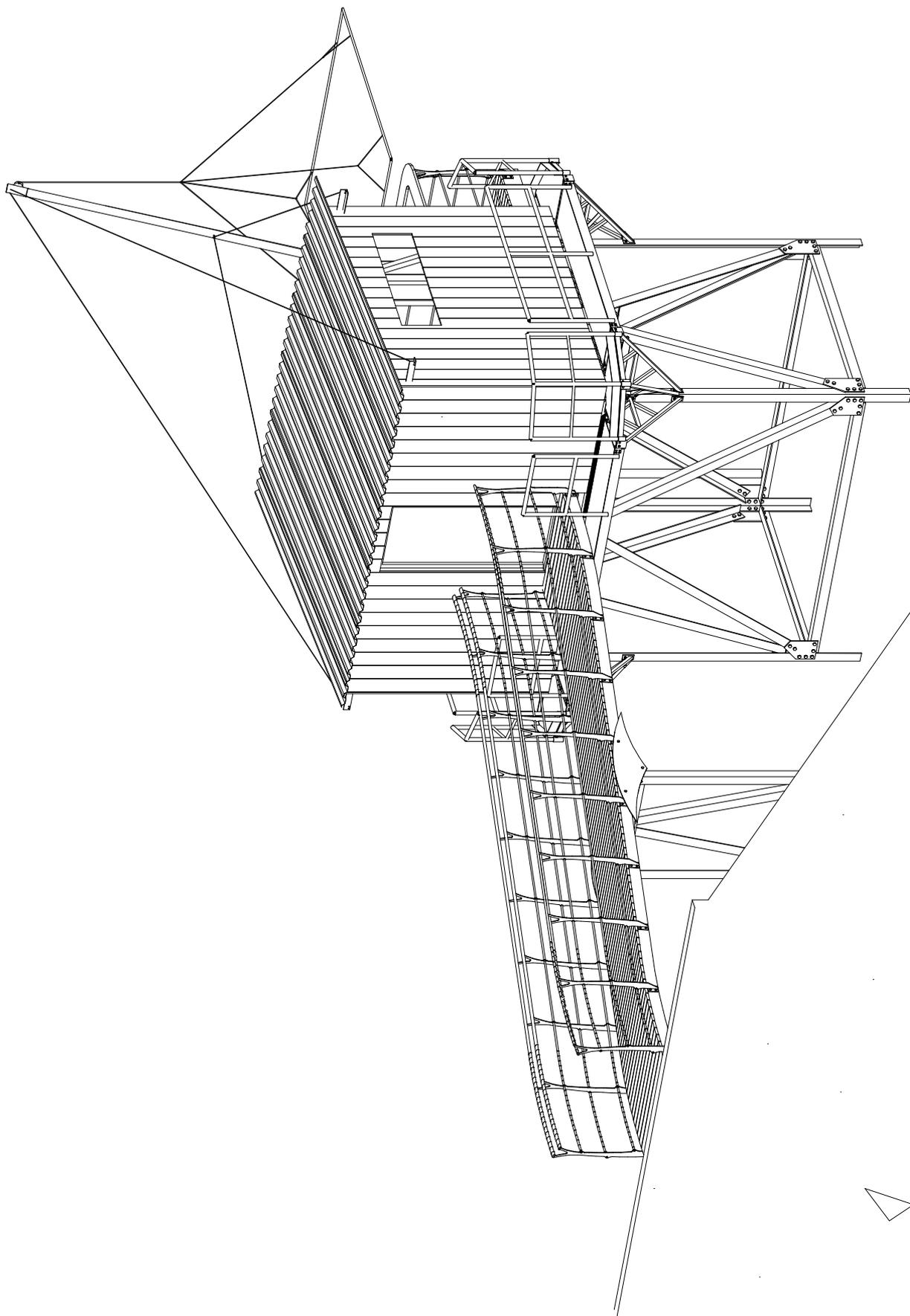
Date limite de réception :

Heure limite de réception :

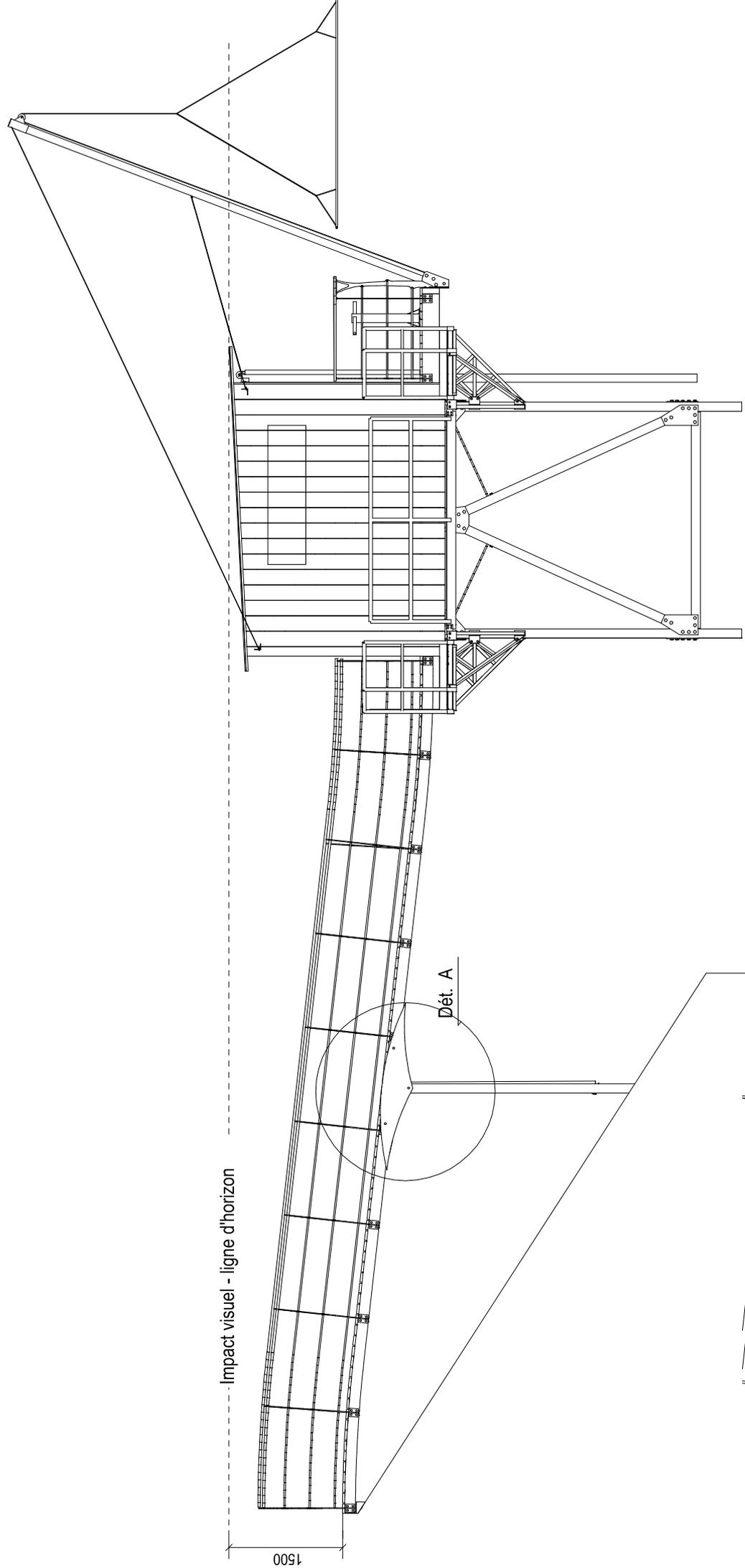


Perspective

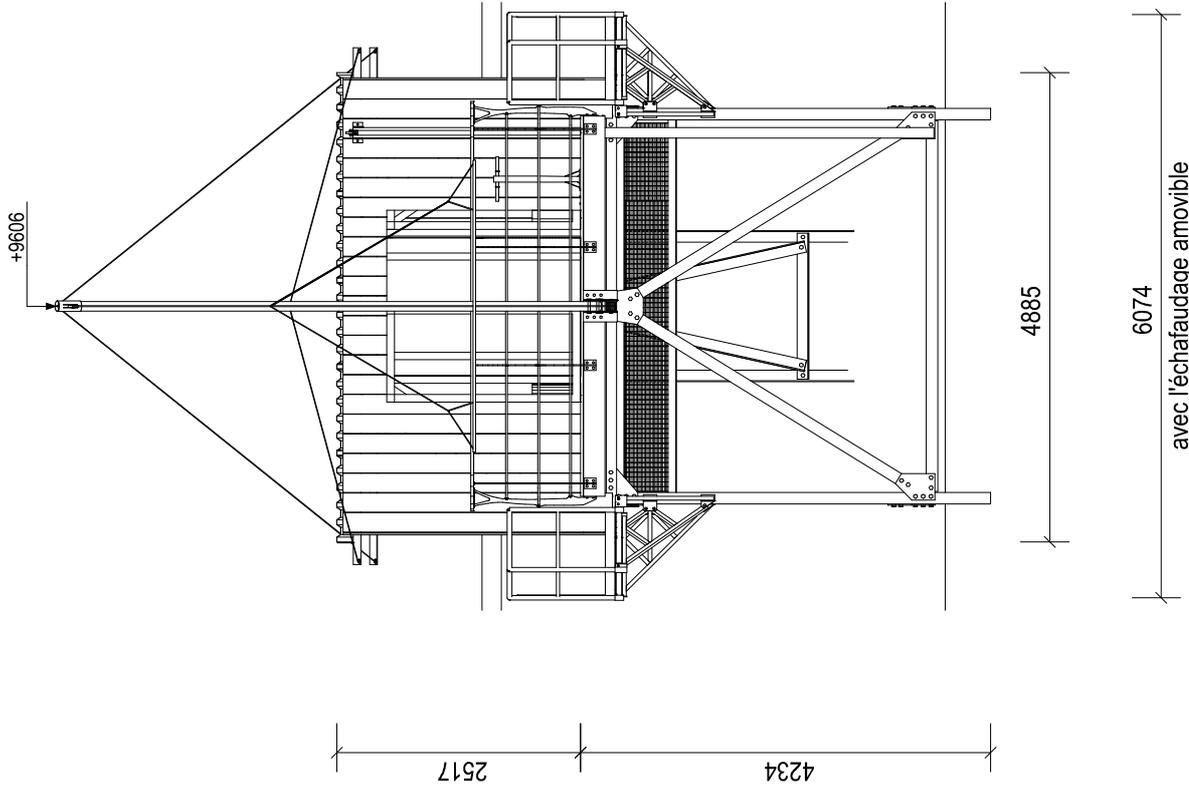
Nom d'affaire:	La PêcheLire		
Numéro d'affaire:	001	Date:	16.05.12
Dessinateur:	PB	Echelles:	1:75
			Format



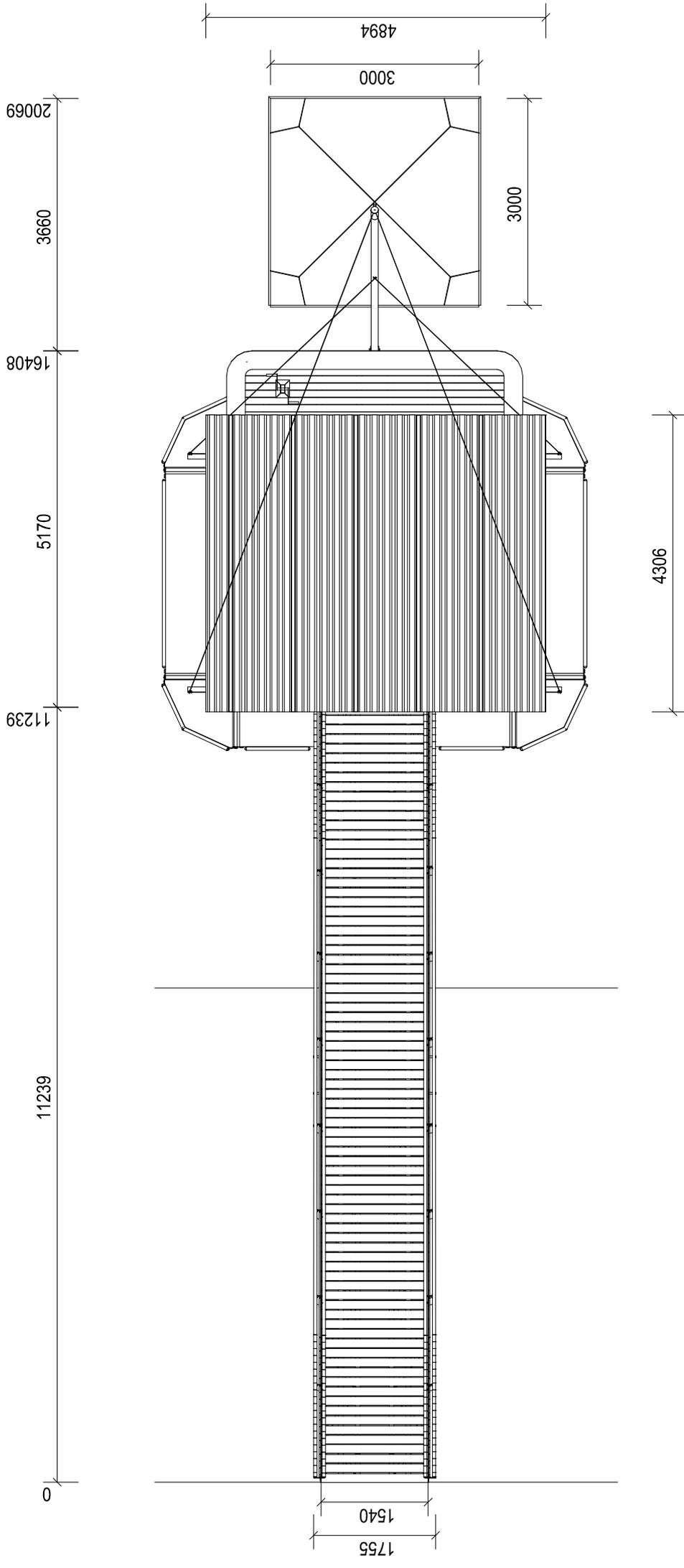
perspective terre	
Nom d'affaire:	La PêcheLire
Numéro d'affaire:	001
Dessinateur:	PB
Date:	16.05.12
Echelles:	1:70
Format	



Elévation Sud			
Nom d'affaire:	La PêcheLire		
Numéro d'affaire:	001	Date: 16.05.12	Format
Dessinateur:	PB	Echelles: 1:25	1:75



Vue mer			
Nom d'affaire:	La PêcheLire		
Numéro d'affaire:	001	Date:	16.05.12
Dessinateur:	PB	Echelles:	1:80
			Format



Vue de dessus

Vue de dessus			
Nom d'affaire:	La PêcheLire		
Numéro d'affaire:	001	Date: 16.05.12	Format
Dessinateur:	PB	Echelles: 1:80	

MARCHE PRIVÉ de TRAVAUX

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

MAITRISE D'OUVRAGE

Monsieur le Président de l'association « La PêcheLire »

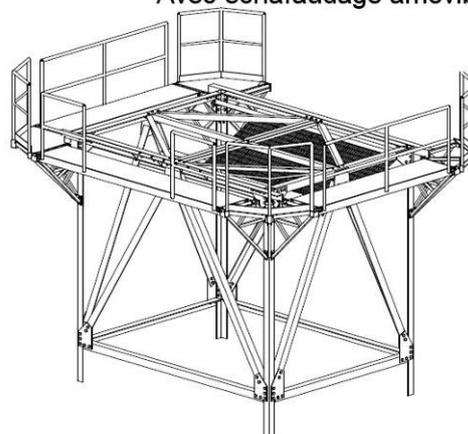
182 rue de Pornichet – 44600 Saint-Nazaire

Réhabilitation de la pêcherie 172 bd Albert Premier à Saint-Nazaire

LOT N° 1 : PYLONE



Avec échafaudage amovible



L'échafaudage amovible ne fait pas partie de ce lot

REMISE DES OFFRES

Date limite de réception :

Heure limite de réception :

LOT 1 Structure porteuse ou pylône CCTP

1 - GENERALITES

- 1.1 Objet du marché
- 1.2 Reconnaissance des lieux
- 1.3 Réglementation
- 1.4 Qualité des matériaux
- 1.5 Implantation des ouvrages
- 1.6 Aspect et tolérance d'exécution
- 1.7 Protection des ouvrages
- 1.8 Etudes techniques
- 1.9 Base de calcul
- 1.10 Obligations de l'entreprise
- 1.11 Nota
- 1.12 DOE (dossier des ouvrages exécutés)

2 - TERRASSEMENT – FONDATIONS

- 2.1 Terrassement
- 2.2 Fondations
- 2.3 Soutènement

3 – NOUVELLE PASSERELLE

- 3.1 Dimensions
- 3.2 Ossature métallique
- 3.3 Traitement de finition

1 – GENERALITES

1.1 Objet du marché

L'association La Pêchelire, réalise dans le cadre de la réhabilitation d'une pêcherie à vocation patrimoniale et culturelle, une liaison piétonne entre le bord du front de mer et la pêcherie 172 du boulevard Albert Premier à Saint-Nazaire. Ce présent lot comprend l'ensemble des prestations pour réaliser et mettre en place cette passerelle, compris les aménagements et fondations.

1.2 Reconnaissance des lieux

L'entreprise est censée avoir pris connaissance des lieux, tant sur la nature des terrains, de la berge du front de mer que des accès au chantier.

L'offre de l'entreprise devra comprendre toutes les suggestions relatives à ses prestations, compris les aménagements nécessaires à ses livraisons, installations de chantier...

1.3 Réglementation

En règle générale, l'entreprise devra respecter toutes les règles, normes et D.T.U. en vigueur au moment des travaux, relatives à ses prestations, tant pour les ouvrages de fondations, des structures métalliques, des parties bois et de la partie électrique pour l'éclairage.

Les ouvrages seront établis conformément aux règles de calculs applicables aux travaux de bâtiment, règle BAEL 1991 pour B.A. et Règles N84 (complétées par le DTU P 06-006) Avril 2000 pour les surcharges climatiques, règles CM 66 et additif 80 pour les structures métalliques.

1.4 Qualité des matériaux

Une attention particulière sera portée à l'environnement maritime de la construction.

Liants : les liants utilisés à la confection des mortiers et bétons doivent être conforme aux normes françaises.

Les aciers pour la passerelle seront exempts de toute impuretés telles que soufre et phosphore, de plus les qualités d'acier employé devront correspondre aux nuances 1.4439 – 1.4462 – 1.4529 – 1.4539 selon EN 10088.

Les boulons employés seront du type HR marquage NF.

1.5 Implantation des ouvrages

L'implantation du pylône sera faite par l'entrepreneur en présence du maître d'œuvre. Les côtes altimétriques à respecter sont fournies par les plans et coupes de principes joints aux dossiers d'appels d'offres, l'entrepreneur devra les respecter et réaliser ses implantations à la lunette en partant de points de références.

1.6 Aspect et tolérance d'exécution

La tolérance d'exécution est pour les dimensions d'ensemble < 0,5cm. Planimétrie de la plateforme 0,5 cm à la règle de 2 mètre.

1.7 Protection des ouvrages

L'entrepreneur devra la protection de ses ouvrages jusqu'à la réception totale des travaux.

Toutes ces protections seront retirées et évacuées pour la réception des travaux, et l'entrepreneur devra les nettoyages ou reprises nécessaires de ses ouvrages.

1.8 Etudes techniques

L'entrepreneur du présent lot devra fournir une étude béton armée concernant les fondations du pylône. Tous les plans d'exécutions pour les fondations et pour la structure seront à la charge du présent lot.

Pour la consultation, les plans fournis définissent le principe constructif adopté et éventuellement un prédimensionnement des pièces principales.

Il appartient à l'entrepreneur de déterminer en fonction des ses fabrications, les dimensions définitives.

Dans un délai d'un mois à compter de la notification du marché, l'entrepreneur devra fournir les documents suivants :

- l'ensemble des plans d'exécution et notes de calcul des fondations et de la passerelle.
- la justification des principaux assemblages.

Ces plans devront être validés par le maître d'œuvre avant toute mise en œuvre.

1.9 Bases de calcul

Les surcharges climatiques à prendre en compte sont :

Neige : région B et altitude < 200m ; $q = 46\text{kg/m}^2$

Vent : région III, site exposé 1.25, $q = 75\text{ kg/m}^2$

Il est envisagé une surcharge accidentelle de 1KN/m horizontale sur les éléments de la structure (simulation de l'effet de la houle).

Le local porté par la structure **n'est pas un ERP**. Sa surface totale ne doit pas excéder 20m². Il sera assimilé à un établissement de 5^{ème} catégorie de type L pouvant accueillir 20 personnes.

La surcharge d'exploitation du plancher est de 3,5 KN/m².

Il n'est pas envisagé d'autre surcharge aux états limites. **L'accès à cet ouvrage est interdit en cas d'avis de tempête prononcé par les autorités portuaires.**

La pérennité envisagée pour cet ouvrage impose une durée de vie de calcul de 25 ans. La perte d'épaisseur des éléments provoquée par la corrosion dans la zone d'embrun (passerelle), ou de marnage (pile intermédiaire) doit être prise en compte conformément à l'EN 1993-5 :1998 (pour indication : resp. 1.90 mm et 0.90mm par face exposée)

1.10 Obligations de l'entreprise

Il est spécifié que les dispositions des descriptions des ouvrages n'ont pas un caractère limitatif.

L'entrepreneur devra se rendre compte sur place de l'état des lieux, et de toutes les sujétions d'exécution qui en découlent.

Par les ouvrages de sa compétence, il faut également comprendre les ouvrages qui seront nécessaires à l'insertion des autres corps d'état et à la parfaite finition de ces propres ouvrages, que l'entrepreneur reconnaît avoir prévu sans omission ni réserve dans son prix global et forfaitaire.

Il est bien spécifié qu'il suffit qu'un travail soit précisé ou décrit, dans l'une des pièces énumérées au marché, pour que l'entrepreneur en doive l'exécution sans restriction ni réserve.

L'entrepreneur devra signaler toute erreur ou anomalie avant la remise de son offre en vue d'une proposition globale et forfaitaire conforme aux documents de référence :

- plans, spécifications et descriptions,
- et tous documents réglementaires assimilés.

1.11 Nota

Les frais de métré, de tirage et de situation sont à la charge de l'entreprise.

L'entrepreneur devra respecter les consignes et recommandations du coordonnateur sécurité et mettre en œuvre les protections et installations de chantier complémentaires qu'il pourrait demander.

La demande d'autorisation aux services d'état sera assurée par le maître d'ouvrage.

1.12 DOE (dossier des ouvrages exécutés)

L'entreprise devra remettre au maître d'ouvrage un dossier des ouvrages exécutés (DOE) avant la réception des travaux. Ce dossier comportera tous les documents concernant la structure porteuse et les fondations, plans, notices techniques, surcharges acceptées, entretien à prévoir...

3 – Structure porteuse ou pylône

3.1 Dimensions

Dimension aux épures : 4m dans la direction Nord/Sud et 3m Est/Ouest.

La structure métallique sera de type treillis réalisée avec des cornières pour respecter le style des constructions environnantes.

3.2 Ossature métallique

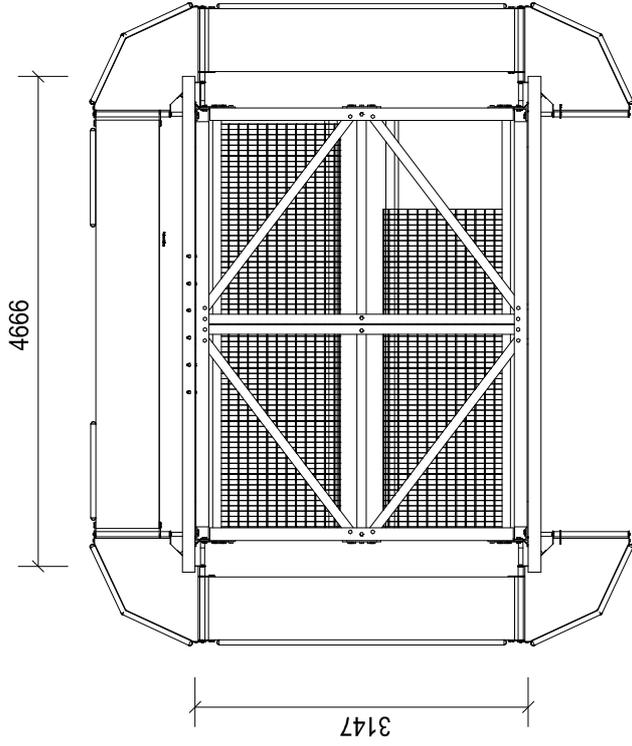
L'ossature sera composée de cornières à ailes égales reliées par des goussets boulonnés. Aucun élément ne devra être soudé. Les parties Est et Ouest du couronnement seront réalisées avec des doubles cornières dos à dos, non jointives, pour garantir l'appui de la structure du local.

Les pinces ou valeur de recouvrement maximum seront de 40mm (corrosion).

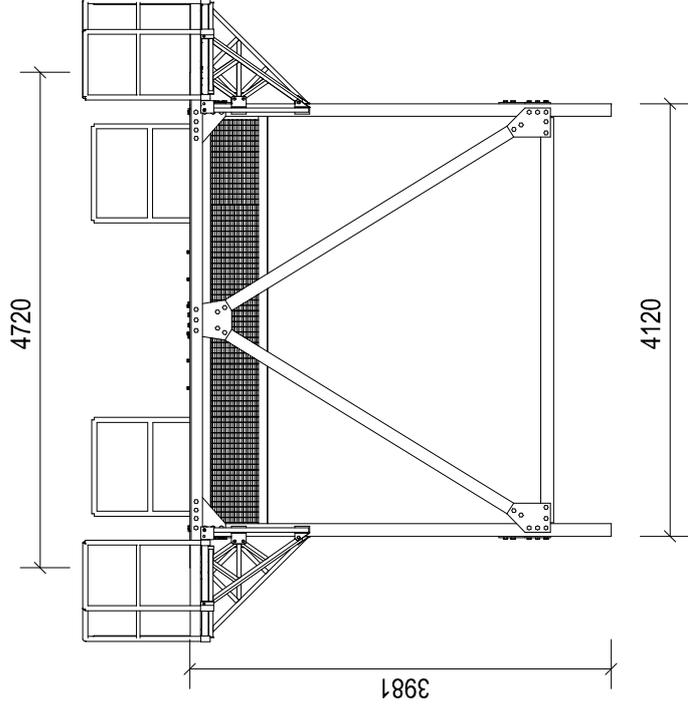
3.3 Traitement de finition

Pour toutes les parties métalliques :

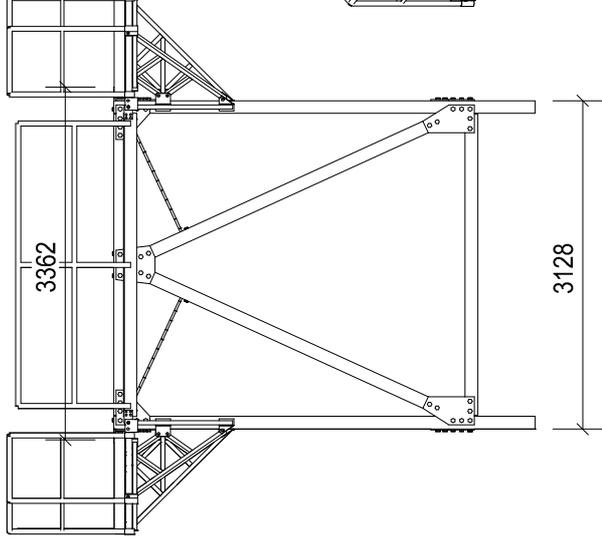
- sablage SA 3 des fers
- schoopage au zinc alu
- 1 couche de peinture phosphate
- 1 couche de peinture polyuréthane à la teinte



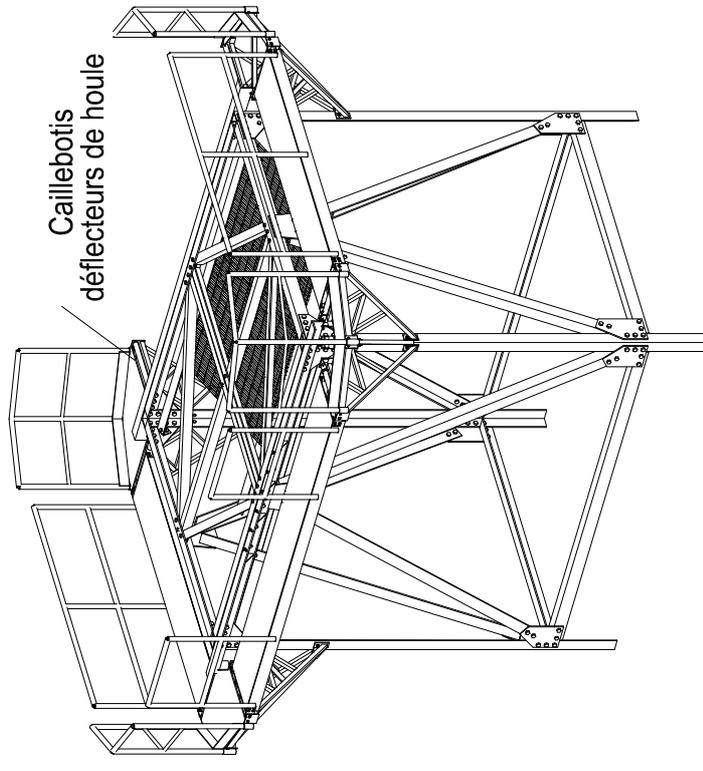
Vue en plan



Elévation Est



Elévation Sud



Ossature CAE 120x12
CV horizontaux CAE 90x10

ossature 2350 Kg
caillebotis 104 Kg

Total 2454 Kg

Ensemble pylone

Nom d'affaire:		La PêcheLire	
Numéro d'affaire:		001	
Date:		16.05.12	
Dessinateur:		PB	
Echelles:		1:75	
		Format	

Liste d'approvisionnement pylone

Date : 05.07.2012

 Projet N°: **001**

 Titre : **La PêcheLire**

Profil	Qté	Qualité	Long. mm	Surface m ²	Poids kg	Pds Tot kg	Désignation
60*8	4	S235JR	120	0,0	0,5	1,8	calaghe
Total 60*8			480	0,1		1,8	
L90*10	4	S235JR	70	0,0	0,9	3,8	défecteur
L90*10	2	S235JR	2007	0,7	26,9	53,9	CV poincon
L90*10	4	S235JR	2351	0,8	31,6	126,2	CV
L90*10	2	S235JR	3027	1,1	40,6	81,3	CV
L90*10	2	S235JR	4070	1,4	54,6	109,3	défecteur
L90*10	2	S235JR	4076	1,4	54,7	109,4	défecteur
Total L90*10			36045	12,7		483,8	
L120*12	4	S235JR	2867	1,3	62,0	247,9	traverse
L120*12	4	S235JR	3161	1,5	68,3	273,3	diagonale
L120*12	4	S235JR	3455	1,6	74,7	298,8	diagonale
L120*12	4	S235JR	3860	1,8	83,4	333,8	traverse
L120*12	4	S235JR	3981	1,9	86,1	344,3	poteau
L120*12	2	S235JR	4720	2,2	102,0	204,1	traverserive
Total L120*12			78736	36,9		1702,2	
PL10*98	4	S235JR	98	0,0	0,4	1,8	raidisseur
Total PL10*98			392	0,1		1,8	
PL10*276.4	4	S235JR	410	0,2	7,5	29,9	gousset
Total PL10*276.4			1639	0,8		29,9	
PL10*320	8	S235JR	330	0,2	6,1	49,0	gousset
Total PL10*320			2640	1,3		49,0	
PL10*377.6	2	S235JR	408	0,3	9,5	19,1	gousset
Total PL10*377.6			816	0,5		19,1	
PL12*265.7	4	S235JR	485	0,2	10,1	40,3	gousset
Total PL12*265.7			1941	0,9		40,3	
PL12*358.8	2	S235JR	394	0,2	10,8	21,7	gousset
Total PL12*358.8			787	0,5		21,7	
PLAT10*80	4	S235JR	155	0,0	0,7	2,7	crochet
Total PLAT10*80			620	0,1		2,7	
Total					53,9		2352,4

MARCHE PRIVÉ de TRAVAUX

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

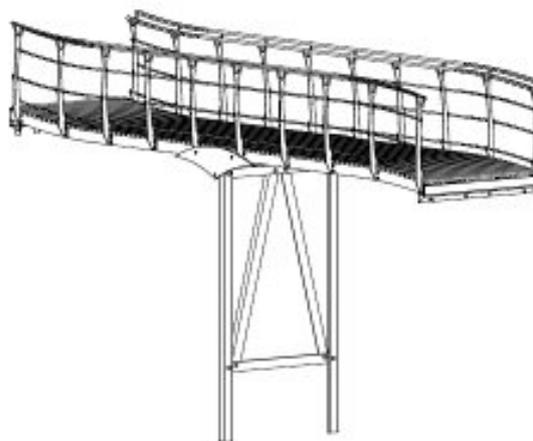
MAITRISE D'OUVRAGE

Monsieur le Président de l'association « La PêcheLire »

182 rue de Pornichet – 44600 Saint-Nazaire

Réhabilitation de la pêcherie 172 bd Albert Premier à Saint-Nazaire

LOT N° 2 : PASSERELLE



REMISE DES OFFRES

Date limite de réception :

Heure limite de réception :

LOT 2 PASSERELLE CCTP

1 - GENERALITES

- 1.1 Objet du marché
- 1.2 Reconnaissance des lieux
- 1.3 Réglementation
- 1.4 Qualité des matériaux
- 1.5 Implantation des ouvrages
- 1.6 Aspect et tolérance d'exécution
- 1.7 Protection des ouvrages
- 1.8 Etudes techniques
- 1.9 Base de calcul
- 1.10 Obligations de l'entreprise
- 1.11 Nota
- 1.12 DOE (dossier des ouvrages exécutés)

2 - TERRASSEMENT – FONDATIONS

- 2.1 Terrassement
- 2.2 Fondations
- 2.3 Soutènement

3 – NOUVELLE PASSERELLE

- 3.1 Dimensions
- 3.2 Caractéristiques
- 3.3 Ossature métallique
- 3.4 Platelage
- 3.5 Gardes corps
- 3.6 Eclairage
- 3.7 Traitement de finition

1 – GENERALITES

1.1 Objet du marché

L'association La Pêchelire, réalise dans le cadre de la réhabilitation d'une pêcherie à vocation patrimoniale et culturelle, une liaison piétonne entre le bord du front de mer et la pêcherie 172 du boulevard Albert Premier à Saint-Nazaire. Ce présent lot comprend l'ensemble des prestations pour réaliser et mettre en place cette passerelle, compris les aménagements et fondations.

1.2 Reconnaissance des lieux

L'entreprise est censée avoir pris connaissance des lieux, tant sur la nature des terrains, de la berge du front de mer que des accès au chantier.

L'offre de l'entreprise devra comprendre toutes les suggestions relatives à ses prestations, compris les aménagements nécessaires à ses livraisons, installations de chantier...

1.3 Réglementation

En règle générale, l'entreprise devra respecter toutes les règles, normes et D.T.U. en vigueur au moment des travaux, relatives à ses prestations, tant pour les ouvrages de fondations, des structures métalliques, des parties bois et de la partie électrique pour l'éclairage.

Les ouvrages seront établis conformément aux règles de calculs applicables aux travaux de bâtiment, règle BAEL 1991 pour B.A. et Règles N84 (complétées par le DTU P 06-006) Avril 2000 pour les surcharges climatiques, règles CM 66 et additif 80 pour les structures métalliques.

1.9 Qualité des matériaux

Une attention particulière sera portée à l'environnement maritime de la construction.

Liants : les liants utilisés à la confection des mortiers et bétons doivent être conforme aux normes françaises.

Les aciers pour la passerelle seront exempts de toute impuretés telles que soufre et phosphore, de plus les qualités d'acier employé devront correspondre aux nuances 1.4439 – 1.4462 – 1.4529 – 1.4539 selon EN 10088.

Les boulons employés seront du type HR marquage NF.

1.10 Implantation des ouvrages

L'implantation de la passerelle sera faite par l'entrepreneur en présence du maître d'œuvre. Les côtes altimétriques à respecter sont fournies par les plans et coupes de principes joints aux dossiers d'appels d'offres, l'entrepreneur devra les respecter et réaliser ses implantations à la lunette en partant de points de références.

1.11 Aspect et tolérance d'exécution

La tolérance d'exécution pour la largeur de la passerelle est de 1 cm.
Planimétrie transversale de la passerelle 0,5 cm à la règle de 2 mètre.

1.12 Protection des ouvrages

L'entrepreneur devra la protection de ses ouvrages jusqu'à la réception totale des travaux.

Toutes ces protections seront retirées et évacuées pour la réception des travaux, et l'entrepreneur devra les nettoyages ou reprises nécessaires de ses ouvrages.

1.13 Etudes techniques

L'entrepreneur du présent lot devra fournir une étude béton armée concernant les fondations de la passerelle. Tous les plans d'exécutions pour les fondations et pour la passerelle seront à la charge du présent lot.

Pour la consultation, les plans fournis définissent le principe constructif adopté et éventuellement un prédimensionnement des pièces principales.

Il appartient à l'entrepreneur de déterminer en fonction des ses fabrications, les dimensions définitives.

Dans un délai d'un mois à compter de la notification du marché, l'entrepreneur devra fournir les documents suivants :

- l'ensemble des plans d'exécution et notes de calcul des fondations et de la passerelle.
- la justification des principaux assemblages.

Ces plans devront être validés par le maître d'œuvre avant toute mise en œuvre.

1.9 Bases de calcul

Les surcharges climatiques à prendre en compte sont :

Neige : région B et altitude < 200m ; $q = 0,46 \text{KN/m}^2$

Vent : région III, site exposé 1.25, $q = 0,75 \text{KN/m}^2$

La passerelle sera utilisée par les piétons. La surcharge d'exploitation sera de $4,25 \text{KN/m}^2$.

La pérennité envisagée pour cet ouvrage impose une durée de vie de calcul de 25 ans. La perte d'épaisseur des éléments provoquée par la corrosion dans la zone d'embranchement (passerelle), ou de marnage (pile intermédiaire) doit être prise en compte conformément à l'EN 1993-5 :1998 (pour indication : resp. 1.90 mm et 0.90mm par face exposée). A défaut, les contraintes d'entretien (produits de protection, périodicité) seront précisées dans le DOE.

1.10 Obligations de l'entreprise

Il est spécifié que les dispositions des descriptions des ouvrages n'ont pas un caractère limitatif.

L'entrepreneur devra se rendre compte sur place de l'état des lieux, et de toutes les sujétions d'exécution qui en découlent.

Par les ouvrages de sa compétence, il faut également comprendre les ouvrages qui seront nécessaires à l'insertion des autres corps d'état et à la parfaite finition de ces propres ouvrages, que l'entrepreneur reconnaît avoir prévu sans omission ni réserve dans son prix global et forfaitaire.

Il est bien spécifié qu'il suffit qu'un travail soit précisé ou décrit, dans l'une des pièces énumérées au marché, pour que l'entrepreneur en doive l'exécution sans restriction ni réserve.

L'entrepreneur devra signaler toute erreur ou anomalie avant la remise de son offre en vue d'une proposition globale et forfaitaire conforme aux documents de référence :

- plans, spécifications et descriptions,
- et tous documents réglementaires assimilés.

1.11 Nota

Les frais de métré, de tirage et de situation sont à la charge de l'entreprise.

L'entrepreneur devra respecter les consignes et recommandations du coordonnateur sécurité et mettre en œuvre les protections et installations de chantier complémentaires qu'il pourrait demander.

La demande d'autorisation aux services d'état sera assurée par le maître d'ouvrage.

1.12 DOE (dossier des ouvrages exécutés)

L'entreprise devra remettre au maître d'ouvrage un dossier des ouvrages exécutés (DOE) avant la réception des travaux. Ce dossier comportera tous les documents concernant la passerelle et les fondations, plans, notices techniques, surcharges acceptées, entretien à prévoir...

3 - PASSERELLE

3.1 Dimensions

Le franchissement d'une portée totale de 12m, sera divisé en deux parties par la mise en place d'une structure métallique treillis intermédiaire réalisée avec des cornières pour respecter le style des constructions environnantes.

3.2 Caractéristiques

La passerelle sera à ossature métallique avec platelage bois, gardes corps avec poteaux métalliques

3.3 Ossature métallique

L'ossature principale sera composée de 4 poutres porteuses.

L'ossature secondaire sera composée des éléments suivants :

- abouts de poutres porteuses, renforts, voiles, platines
- entretoises encastrées en UPE
- contreventements horizontaux, diagonales cornières
- tube sur poutre pour reprise du platelage bois

3.4 Platelage

Le platelage de la passerelle sera en bois exotique, lames de bois rainuré d'épaisseur 27 mm minimum, éléments de 145mm x 1400 mm (le rainurage sera d'environ 2 mm pour une bonne adhérence).

Chaque lame sera vissée sur les tubes de l'ossature secondaire, en nombre de points suffisants pour une bonne tenue dans le temps (4 fois 2 vis inoxydables minimum par lame). La largeur des vides entre chaque lame sera comprise entre 5 et 10mm maximum.

3.5 Gardes corps

La hauteur des gardes corps sera de 1,10m par rapport au platelage bois.

Des montants, espacés d'environ 2 m seront fixés sur l'ossature principale de la passerelle.

Les mains courantes seront en bois exotique, dimensions 80 x 30 mm, bords supérieurs arrondis.

Il sera réalisé 3 sous lisses à 100 mm, 400mm et 700 mm par rapport au platelage bois.

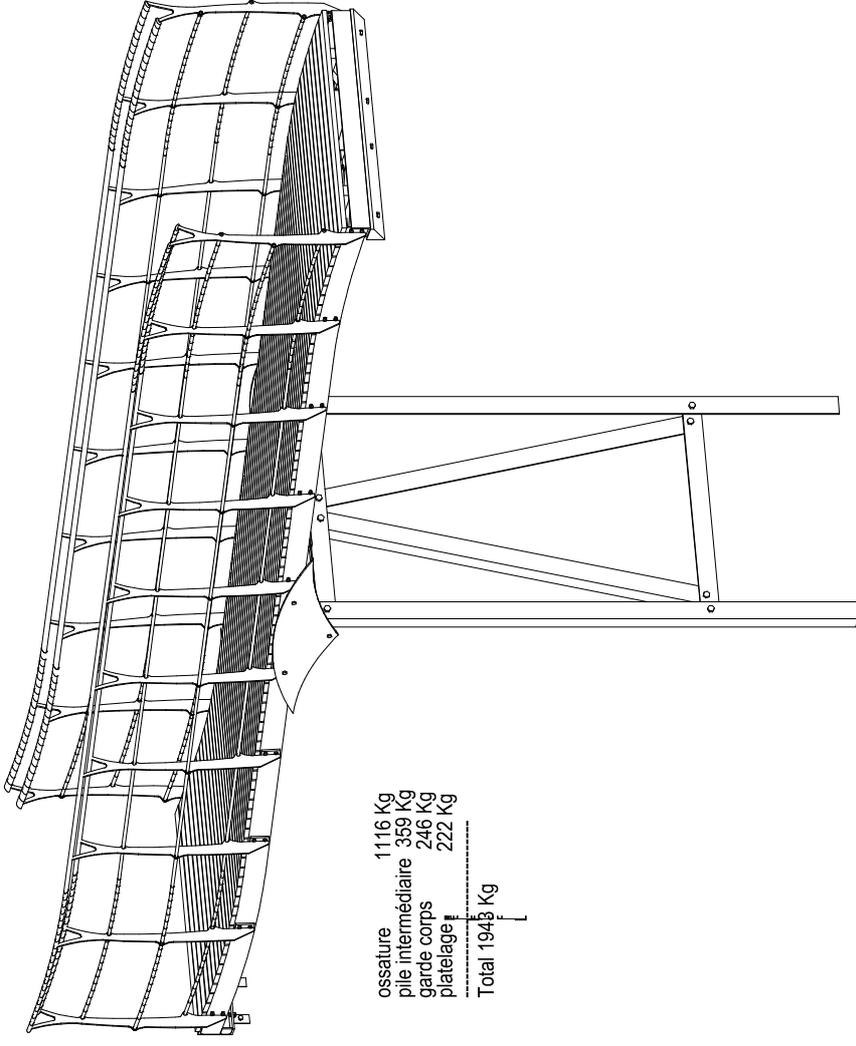
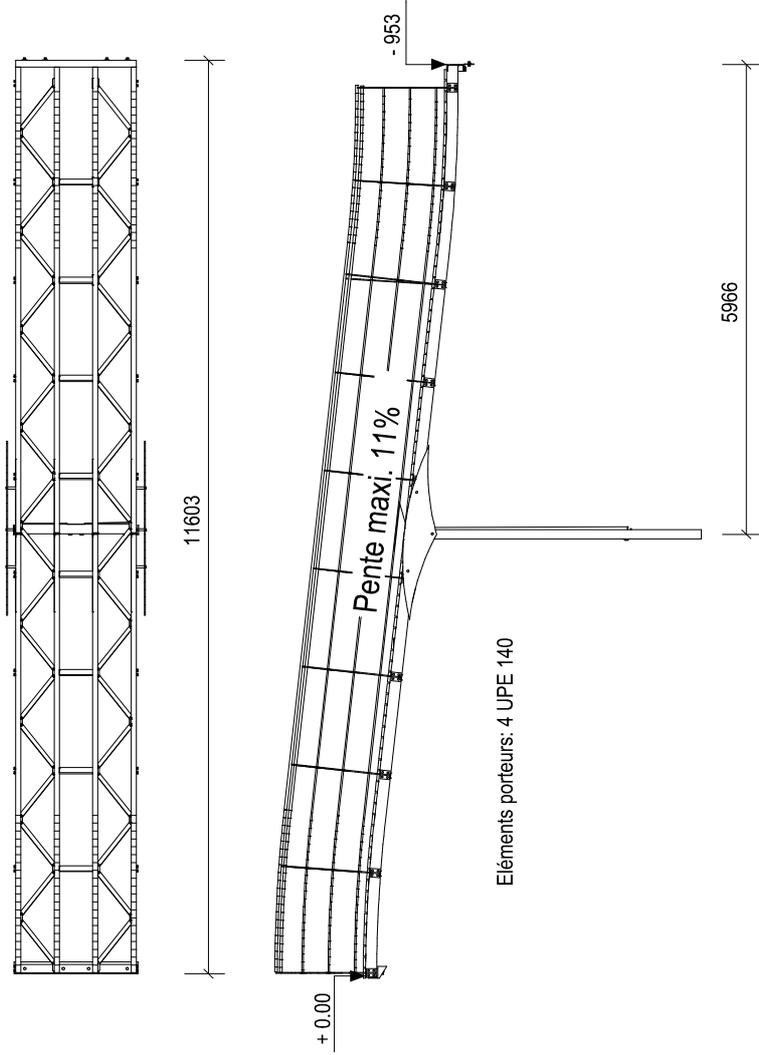
3.6 Traitement de finition

Pour toutes les parties métalliques :

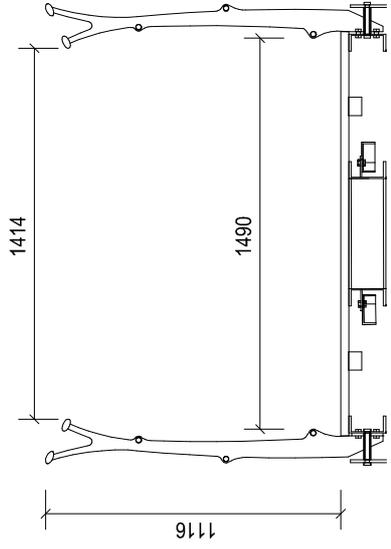
- sablage SA 3 des fers
- schoopage au zinc alu
- 1 couche de peinture phosphate
- 1 couche de peinture polyurethane à la teinte

Pour toutes les parties bois :

- dégraissage des bois
- traitement fongicide insecticide
- 2 couches de lasure.



ossature 1116 Kg
 pile intermédiaire 359 Kg
 garde corps 246 Kg
 platelage 222 Kg
 Total 1943 Kg



Détail du garde corps

Ensemble passerelle			
Nom d'affaire:	La PêcheLire		
Numéro d'affaire:	001	Date: 16.05.12	Format
Dessinateur:	PB	Echelles: 1:30	1:50

Liste d'approvisionnement passerelle

Date : 05.07.2012

 Projet N°: **001**

 Titre : **La PêcheLire**

Profil	Qté	Qualité	Long. mm	Surface m ²	Poids kg	Pds Tot kg	Désignation
60*8	4	S235JR	120	0,0	0,5	1,8	calaghe
Total 60*8			480	0,1		1,8	
65*12	8	S235JR	249	0,0	1,5	12,2	platine
Total 65*12			1988	0,3		12,2	
L50*5	22	S235JR	745	0,1	2,8	61,8	diagPAV
L50*5	12	S235JR	746	0,1	2,8	33,7	diagPAV
L50*5	2	S235JR	747	0,1	2,8	5,6	diagPAV
Total L50*5			26838	5,2		101,1	
L120*12	2	S235JR	1520	0,7	32,9	65,7	traverse
L120*12	1	S235JR	1540	0,7	33,3	33,3	rive
L120*12	1	S235JR	2567	1,2	55,5	55,5	diagonale
L120*12	1	S235JR	2569	1,2	55,5	55,5	diagonale
L120*12	2	S235JR	3444	1,6	74,5	148,9	poteau
Total L120*12			16604	7,8		359,0	
PL8*67.7	4	S235JR	79	0,0	0,3	1,3	raidisseur
Total PL8*67.7			314	0,0		1,3	
PL10*410.8	2	S235JR	2225	0,9	35,1	70,3	enjoliveur
Total PL10*410.8			4451	1,9		70,3	
PL1560*116.3	1	C35/45	150	0,7	38,5	38,5	appui
Total PL1560*116.3			150	0,7		38,5	
PLAT6*80	38	S235JR	130	0,0	0,5	18,2	goussPAV
Total PLAT6*80			4940	0,9		18,2	
TUBE-26.9*2	2	S235JR	75	0,0	0,1	0,2	entretoise I
TUBE-26.9*2	4	S235JR	102	0,0	0,1	0,5	entretoise I
Total TUBE-26.9*2			558	0,0		0,7	
UPE140	8	S235JR	420	0,2	6,1	48,5	entretoise
UPE140	4	S235JR	965	0,5	13,9	55,8	membrure
UPE140	4	S235JR	980	0,5	14,2	56,6	membrure
UPE140	4	S235JR	5582	2,9	80,6	322,5	membrure
UPE140	4	S235JR	6026	3,1	87,0	348,1	membrure
Total UPE140			57574	29,9		831,6	
UPE220	1	S235JR	1520	1,1	40,4	40,4	traverse
Total UPE220			1520	1,1		40,4	
Total					48,1		1475,0

MARCHE PRIVÉ de TRAVAUX

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

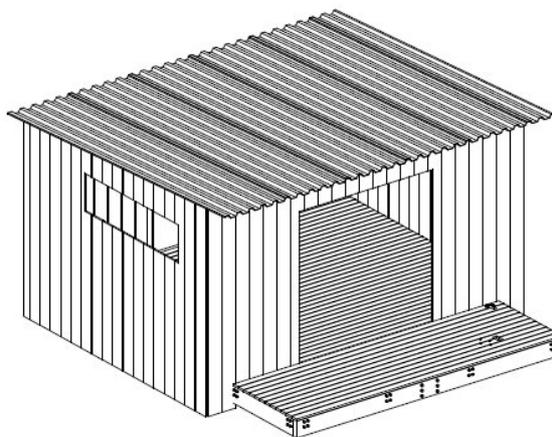
MAITRISE D'OUVRAGE

Monsieur le Président de l'association « La PêcheLire »

182 rue de Pornichet – 44600 Saint-Nazaire

Réhabilitation de la pêcherie 172 bd Albert Premier à Saint-Nazaire

LOT N° 3 : CABANON



REMISE DES OFFRES

Date limite de réception :

Heure limite de réception :

LOT 3 CABANON CCTP

3.1 Généralités

- 3.1.1 Objet du marché
- 3.1.2 Documents techniques particuliers
- 3.1.3 Règles de calcul
- 3.1.4 Études techniques
- 3.1.5 Sujétions particulières de mise en oeuvre
- 3.1.6 DOE

3.2 Description des ouvrages

- 3.2.1 Solivage en bois massif autoclavé classe IV
- 3.2.2 Plancher intérieur en bois massif
- 3.2.3 Sous-face de plancher en pin autoclavé classe IV
- 3.2.4 Murs verticaux à ossature bois
- 3.2.5 Menuiseries
- 3.2.6 Charpente de toiture
- 3.2.7 Platelage en bois composite
- 3.2.8 Sujétions diverses

LOT 3 CABANON

3.1 Généralités

3.1.1 Objet du marché

Le présent C.C.T.P. a pour objet la description des travaux du système constructif à ossature bois constitutif du cabanon pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la pêcherie du 172 Boulevard Albert I^{er} à Saint-Nazaire (44600).

3.1.2 Documents techniques particuliers

L'ensemble des travaux énumérés au présent lot devra impérativement être conforme aux normes et règles en vigueur le jour de la soumission, en particulier :

- DTU 31.1 Charpentes et escaliers en bois
- DTU 31.2 Constructions de maisons et bâtiments à ossature bois
- DTU 41.1 Revêtements extérieurs en bois
- DTU 36.1 Menuiseries en bois
- Normes NF EN 50.100, NF EN
- Avis Techniques du CSTB
- Agréments Techniques Européens

3.1.3 Règles de calcul

Le titulaire du présent lot devra se conformer aux normes de calcul en vigueur au jour de la soumission, en particulier:

- NF EN 1990 et annexes nationales « Eurocodes structuraux – Eurocode : Bases de calcul des structures »
- NF EN 1991 et annexes nationales « Eurocodes structuraux – Eurocode 1 : Actions sur les structures »
- NF EN 1995 et annexe nationales « Eurocodes structuraux – Eurocode 5 : Conception et calcul des structures en bois »

3.1.4 Études techniques

Pour la consultation, les plans fournis définissent le principe constructif adopté et éventuellement un prédimensionnement des pièces principales.

Il appartient à l'entrepreneur de déterminer en fonction des ses fabrications, les dimensions définitives.

Dans un délai d'un mois à compter de la notification du marché, l'entrepreneur devra fournir les documents suivants :

- l'ensemble des plans d'exécution et notes de calcul.
- la justification des principaux assemblages.

Ces plans devront être validés par le maître d'œuvre avant toute mise en œuvre.

3.1.5 Sujétions particulières de mise en oeuvre

L'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait que le cabanon devra être

intégralement pré-assemblé sur la plateforme de chantier destinée à cet effet, afin de pouvoir ensuite être levé et posé d'une seule pièce sur la structure métallique support.

3.1.6 DOE

L'entreprise devra remettre au maître d'ouvrage un dossier des ouvrages exécutés (DOE) avant la réception des travaux. Ce dossier comportera tous les documents concernant le cabanon, plans, notices techniques, surcharges acceptées, entretien à prévoir...

3.2 Description des ouvrages

3.2.1 Solivage en bois massif autoclavé classe IV

- Solives en pin autoclavé classe IV, y compris entretoises, fixées par boulonnage sur les cornières acier de la structure principale, sujétion de fixation à définir.
- Section et entraxe à définir par l'entreprise
- Classe de structure C24
- Boulonnerie à la charge du présent lot

Localisation : Totalité du plancher, y compris porte-à faux support du balcon

3.2.2 Plancher intérieur en bois massif

- Plancher en lames de sapin massif épaisseur 27 mm vissées sur les solives
- Interposition d'un film étanche type pare-pluie destiné à prévenir les rejaillissements d'eau de mer
- Jeux de retrait à prévoir par l'entreprise
- Traitement classe 2
- Classe de structure C24

Localisation : Plancher intérieur du cabanon, hors balcon.

3.2.3 Sous-face de plancher en pin autoclavé classe IV

- Sous-face en lames de pin autoclavé classe IV, massif épaisseur mini 22 mm vissées en sous-face des les solives
- Jeux de retrait à prévoir par l'entreprise
- Traitement classe 2
- Classe de structure C24

Localisation : Plancher du cabanon, hors balcon.

3.2.4 Murs verticaux à ossature bois

- Murs à ossature bois conformes aux dispositions du DTU 31.2, fixés sur le solivage, et comportant de l'intérieur vers l'extérieur :
 - Revêtement intérieur en lames de sapin rabotées 4 faces posées à joint ouvert avec interposition d'un feutre noir. Aspect définitif à soumettre au Maître d'Ouvrage.
 - Montants verticaux, lisses hautes et basse et précadres de menuiseries en sapin massif de 45x145 mm

- Film pare-vapeur fixé sur les montants
- Isolation de type ouate de cellulose entre montants
- Voile travaillant extérieur de type OSB3 épaisseur minimale 10 mm
- Film pare-pluie
- Bardage extérieur vertical à recouvrement en pin autoclavé classe III, y compris tasseaux, fixation par pointes inox.

Localisation : Murs verticaux du cabanon

3.2.5 Menuiseries

- Baies vitrées coulissantes sur rail inox en galandage. Ouverture 2000 mm
- Châssis fixe coté sud. Dimensions à adapter suivant ossature. Disposé en partie haute de la face. Dimensions mini 1500x500 mm.

3.2.6 Charpente de toiture

- Charpente de couverture de composition similaire à celle des murs verticaux, fixée sur ces derniers et comportant, de l'intérieur vers l'extérieur :
 - Revêtement intérieur en lames de sapin rabotées 4 faces posées à joint ouvert avec interposition d'un feutre noir. Aspect définitif à soumettre au Maître d'Ouvrage.
 - Chevrons en sapin massif de 45x145 mm formant caissons, sujétions de fixation sur les murs verticaux à définir
 - Film pare-vapeur fixé sur les chevrons
 - Isolation de type ouate de cellulose entre montants
 - Voile travaillant extérieur de type OSB3 épaisseur minimale 10 mm
 - Film pare-pluie
 - Tasseaux horizontaux supports de couverture en bac acier.
 - Couverture bac acier type Hacierco 3.333.39 T fixée sur tasseaux horizontaux.

Localisation : Toiture du cabanon

3.2.7 Platelage en bois composite

- Platelage extérieur en bois composite de type Geolam ou équivalent, posé suivant prescriptions techniques du fabricant
- Profil définitif à soumettre au Maître d'Ouvrage

Localisation : Passerelle d'accès et balcon du cabanon

3.2.8 Sujétions diverses

Points d'ancrage des tirants et de la perche suivant plans.

Liste d'approvisionnement cabanon

Date : 05.07.2012

Projet N°: 001

Titre : La PêcheLire

Profil	Qté	Qualité	Long. mm	Surface m ²	Poids kg	Pds Tot kg	Désignation
60*60	2	C18 - BM	1681	0,4	2,1	4,3	diagonale to
60*60	4	C18 - BM	1814	0,4	2,3	9,3	diagonale to
60*60	2	C18 - BM	1924	0,4	2,5	4,9	diagonale to
Total 60*60			14466	3,4		18,5	
63*175	9	C18 - BM	3465	1,7	14,5	130,7	panne
63*175	2	C18 - BM	4720	2,3	19,8	39,5	panne
Total 63*175			40626	19,6		170,2	
75*75	4	C18 - BM	2126	0,6	4,5	18,2	poteau
75*75	2	C18 - BM	2469	0,7	5,0	10,1	diagonale
75*75	2	C18 - BM	2591	0,8	5,4	10,7	diagonale
75*75	1	C18 - BM	5104	1,6	11,0	11,0	diagonale
Total 75*75			23726	7,2		50,0	
75*225	6	C18 - BM	306	0,2	2,0	11,8	entretoise
75*225	2	C18 - BM	314	0,2	2,0	4,0	entretoise
75*225	2	C18 - BM	501	0,3	3,2	6,4	entretoise
75*225	1	C18 - BM	1458	0,9	9,3	9,3	poutrerie
75*225	2	C18 - BM	1599	1,0	10,3	20,5	poutrerie
75*225	2	C18 - BM	2126	1,3	13,6	27,3	poteau
75*225	2	C18 - BM	2273	1,4	14,6	29,2	diagonale
75*225	2	C18 - BM	2295	1,4	14,7	29,4	poteau
75*225	2	C18 - BM	3512	2,1	22,5	45,0	solive
75*225	2	C18 - BM	3915	2,3	23,5	47,0	diagonale
75*225	1	C18 - BM	3958	2,4	25,4	25,4	poutrerie
75*225	2	C18 - BM	4481	2,7	28,7	57,4	solive
75*225	8	C18 - BM	4712	2,9	30,2	241,6	solive
Total 75*225			86980	53,1		554,4	
90*27	37	C18 - BM	4720	1,1	4,4	161,3	lame planche
Total 90*27			174640	41,0		161,3	
100*27	12	C18 - BM	3960	1,0	4,0	48,5	lame ext
Total 100*27			47520	12,1		48,5	
105*20	1	C18 - BM	1110	0,3	0,9	0,9	bardage ext
105*20	2	C18 - BM	2078	0,5	1,7	3,3	bardage ext
Total 105*20			5266	1,3		4,2	
200*20	3	C18 - BM	195	0,1	0,3	0,9	bardage ext
200*20	9	C18 - BM	450	0,2	0,7	6,2	bardage ext
200*20	4	C18 - BM	2271	1,0	3,5	7,8	bardage ext
200*20	10	C18 - BM	2480	1,1	3,8	35,4	bardage ext
200*20	16	C18 - BM	2601	1,2	4,0	63,2	bardage ext
200*20	2	C18 - BM	2606	0,7	2,4	4,8	bardage ext
200*20	2	C18 - BM	2616	1,2	4,0	7,9	bardage ext
200*20	2	C18 - BM	2626	1,2	4,0	8,0	bardage ext
200*20	2	C18 - BM	2637	1,2	4,0	8,0	bardage ext

200*20	2	C18 - BM	2647	1,2	4,0	8,0	bardage ext
200*20	2	C18 - BM	2657	1,2	4,0	8,1	bardage ext
200*20	2	C18 - BM	2667	1,2	4,0	7,6	bardage ext
200*20	2	C18 - BM	2677	1,2	4,1	7,4	bardage ext
200*20	2	C18 - BM	2688	1,2	4,1	7,4	bardage ext
200*20	2	C18 - BM	2698	1,2	4,1	7,4	bardage ext
200*20	2	C18 - BM	2708	1,2	4,1	7,5	bardage ext
200*20	2	C18 - BM	2718	1,2	4,1	7,5	bardage ext
200*20	2	C18 - BM	2729	1,2	4,1	7,5	bardage ext
200*20	2	C18 - BM	2739	1,2	4,2	7,6	bardage ext
200*20	2	C18 - BM	2749	1,2	4,2	7,6	bardage ext
200*20	2	C18 - BM	2759	1,2	4,2	8,1	bardage ext
200*20	2	C18 - BM	2770	1,2	4,2	8,4	bardage ext
200*20	6	C18 - BM	2780	1,2	4,2	25,3	bardage ext
Total 200*20			188187	78,5		267,4	
ARVAL_TCS_CHANTILLY_	6	S235JR	4311	4,1	29,4	176,7	bac
Total ARVAL_TCS_CHANTILLY_			25869	54,9		176,7	
L80*6	4	S235JR	854	0,3	6,3	25,1	potence
Total L80*6			3414	1,1		25,1	
Total				299,3		1476,3	

MARCHE PRIVÉ de TRAVAUX

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

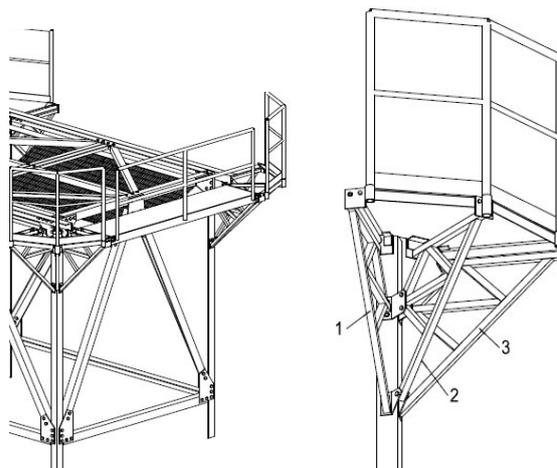
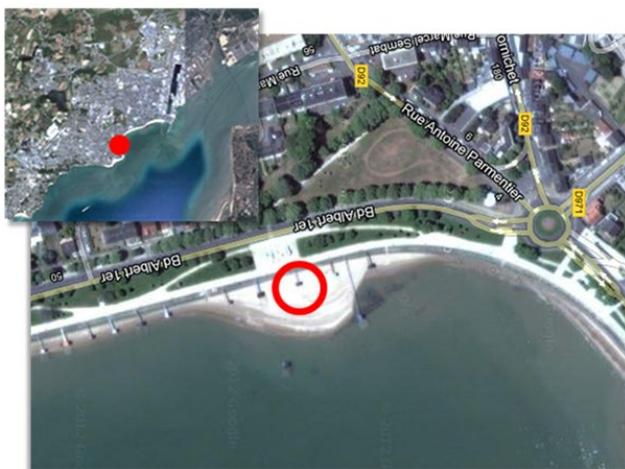
MAITRISE D'OUVRAGE

Monsieur le Président de l'association « La PêcheLire »

182 rue de Pornichet – 44600 Saint-Nazaire

Réhabilitation de la pêcherie 172 bd Albert Premier à Saint-Nazaire

LOT N° 4 : ECHAFAUDAGE



REMISE DES OFFRES

Date limite de réception :

Heure limite de réception :

LOT 4 SUPPORTS D'ÉCHAFAUDAGE CCTP

1 - GENERALITES

- 1.1 Objet du marché
- 1.2 DOE (dossier des ouvrages exécutés)

2 – SUPPORTS

- 2.1 Dimensions
 - 2.2 Ossature métallique
 - 2.3 Plancher d'échafaudage
 - 2.4 Gardes corps
 - 2.5 Traitement de finition
-

1 – GENERALITES

1.1 Objet du marché

L'association La Pêchelire, réalise dans le cadre de la réhabilitation d'une pêcherie à vocation patrimoniale et culturelle, un échafaudage de couronnement de la structure porteuse.

.Ce présent lot comprend l'ensemble des prestations pour réaliser et mettre en place les support de cet échafaudage

1.2 DOE (dossier des ouvrages exécutés)

L'entreprise devra remettre au maître d'ouvrage un dossier des ouvrages exécutés (DOE) avant la réception des travaux. Ce dossier comportera tous les documents concernant les supports, plans, notices techniques, surcharges acceptées, entretien à prévoir...

2 - SUPPORTS

2.1 Dimensions

La structure support est composée de trois ossatures treillis, chacune d'un encombrement de 1000x1000 mm environs.

Elle est démontable et chaque sous-ensemble sera mécano soudé

2.2 Ossature métallique

Les ossatures treillis sont réalisée avec des tubes carrés de 40x40x3,2.

Les tubes d'accrochage des passerelles ont un diamètre extérieur maxi. de 49 mm (dimension des crochets d'extrémité)

2.3 Plancher d'échafaudage

Ce sont des passerelles de type FORTAL en aluminium de 3 ou 4 m de portée et 570 mm de largeur.

Passerelle FORTAL tout alu - montants 170mm - portée 3m - largeur 570 mm - poids 34,9 Kg - charge adm centrée 1200Kg - charge totale répartie 2350Kg - charge répartie 1398Kg/m²

Passerelle FORTAL tout alu - montants 170mm - portée 4m - largeur 570 mm - poids 44,8 Kg - charge adm centrée 890Kg - charge totale répartie 1779Kg - charge répartie 794Kg/m²

Garde corps tube alu diam. 49mm

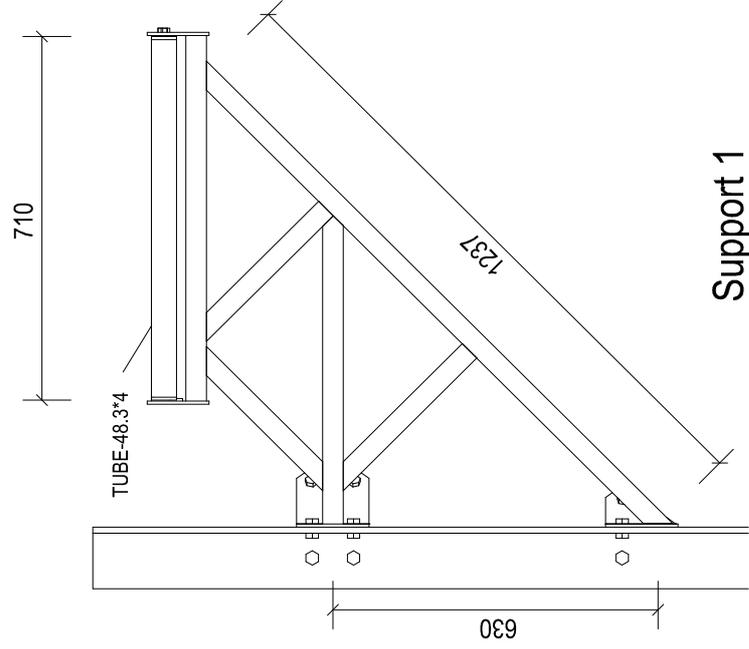
2.4 Gardes corps

La hauteur des gardes corps sera de 1,10m par rapport au platelage bois des supports d'angle.

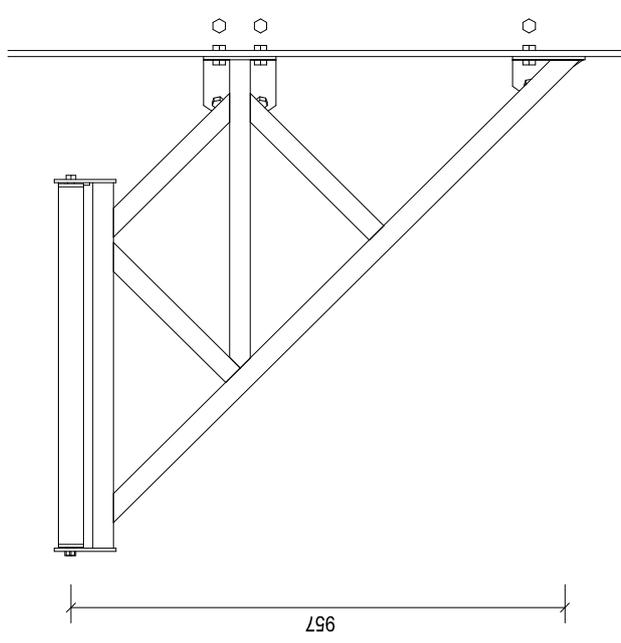
2.5 Traitement de finition

Pour toutes les parties métalliques :

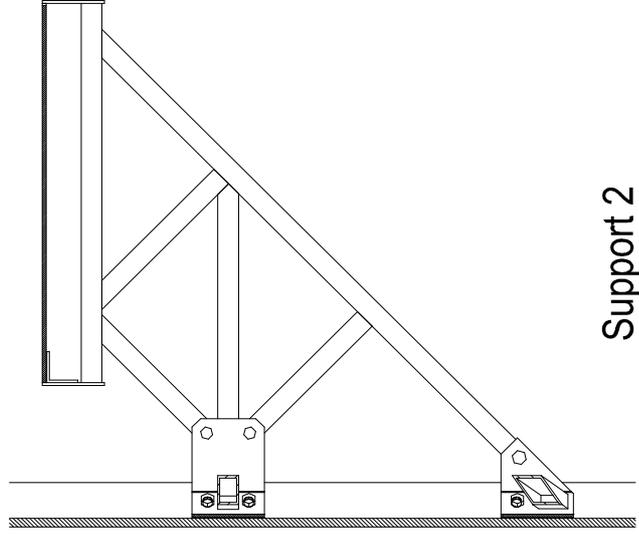
- sablage SA 3 des fers
- schoopage au zinc alu
- 1 couche de peinture phosphate
- 1 couche de peinture polyurethane à la teinte



Support 1



Support 3



Support 2

TREILLIS : TUBE-C-40*40*3.2

ensemble support échafaudage			
Nom d'affaire:	La PêcheLire		
Numéro d'affaire:	001	Date: 16.05.12	Format
Dessinateur:	PB	Echelles: 1:15	1:20

Liste d'approvisionnement ECHAFAUDAGE

Date : 17.06.2012

Projet N°: 001

Titre : La PêcheLire

Profil	Qté	Qualité	Long. mm	Surface m ²	Poids kg	Pds Tot kg	Désignation
D48	4	S235JR	6	0,0	0,1	0,3	chassis
Total D48			24	0,0		0,3	
L60*5	2	S235JR	50	0,0	0,2	0,5	angle
L60*5	1	S235JR	120	0,0	0,5	0,5	angle
L60*5	1	S235JR	1441	0,3	6,6	6,6	angle
Total L60*5			1661	0,4		7,6	
PLAT6*120	6	S235JR	120	0,0	0,7	4,0	chassis
Total PLAT6*120			720	0,2		4,0	
PLAT6*140	2	S235JR	175	0,0	0,8	1,6	platine
PLAT6*140	2	S235JR	214	0,1	1,3	2,7	platine
Total PLAT6*140			777	0,2		4,3	
TUBE-48.3*4	2	S235JR	698	0,1	2,9	5,8	potence
Total TUBE-48.3*4			1396	0,2		5,8	
TUBE-C-40*40*3.2	3	S235JR	347	0,1	1,2	3,7	chassis
TUBE-C-40*40*3.2	3	S235JR	358	0,1	1,3	3,8	chassis
TUBE-C-40*40*3.2	2	S235JR	366	0,1	1,3	2,6	chassis
TUBE-C-40*40*3.2	1	S235JR	377	0,1	1,3	1,3	chassis
TUBE-C-40*40*3.2	1	S235JR	545	0,1	1,9	1,9	chassis
TUBE-C-40*40*3.2	2	S235JR	602	0,1	2,1	4,3	chassis
TUBE-C-40*40*3.2	2	S235JR	714	0,1	2,5	5,1	chassis
TUBE-C-40*40*3.2	1	S235JR	738	0,1	2,6	2,6	chassis
TUBE-C-40*40*3.2	1	S235JR	1193	0,2	4,2	4,2	chassis
TUBE-C-40*40*3.2	2	S235JR	1276	0,2	4,5	9,1	chassis
Total TUBE-C-40*40*3.2			10883	1,6		38,7	
Total					2,6		60,7